**L'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine et le développement agricole: Enjeux et perspectives**

A close up of a logo

Description automatically generatedL'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offre à l'Afrique une occasion unique de déployer son potentiel économique en faveur d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Cet accord permettra de créer un marché africain unique de plus d'un milliard de consommateurs avec un PIB combiné de 2,5 billions de dollars des États-Unis. Il a pour objet de promouvoir la transformation et la croissance de l'agriculture en Afrique et de contribuer à la sécurité alimentaire, ainsi que d'améliorer la compétitivité moyennant le développement de chaînes de valeur agricoles régionales et d'encourager les investissements essentiels dans les infrastructures de production et de commercialisation. À travers ses différents protocoles, l'accord sur la ZLECAf aborde le commerce des marchandises (calendriers de libéralisation tarifaire, barrières non tarifaires, règles d'origine), le commerce des services, la concurrence, les investissements et la propriété intellectuelle. Une fois mis en place, il devrait stimuler les échanges agricoles intra-africains, estimés actuellement à moins de 20 pour cent du total des échanges agricoles.

Il est largement admis que l’accord portant création de la ZLECAf devra être étayé par des mesures et des politiques d'accompagnement. Dans de nombreux pays, l'amélioration des capacités de production et la promotion des investissements à valeur ajoutée constituent des conditions préalables pour tirer parti du marché unique créé par la ZLECAf. Il faudra appliquer des politiques complémentaires dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), des obstacles techniques au commerce (OTC) et des mécanismes de facilitation des échanges, notamment en ce qui concerne le respect des exigences des organismes internationaux de normalisation (par exemple la Commission du Codex Alimentarius) et l'introduction d'un régime commercial simplifié et harmonisé, en particulier pour les échanges agricoles transfrontaliers. Certains défis devront être relevés, notamment les pertes après récolte, la pression concurrentielle accrue, les mauvaises conditions de travail et les pertes d'emplois, la progressivité des droits de douane, les écarts en matière d'accès et d'utilisation des intrants et des services productifs entre les jeunes et entre femmes-hommes, et les dommages environnementaux causés par une croissance sauvage.

Certes, la ZLECAf devrait jouer un rôle crucial pour répondre à la demande croissante de denrées alimentaires sur le continent, mais les liens entre le commerce et la sécurité alimentaire et la nutrition sont intrinsèquement complexes, car plusieurs voies d'interaction affectent simultanément les différentes dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité). Ainsi, le commerce contribue à stabiliser les prix des denrées alimentaires et à améliorer la disponibilité alimentaire grâce au déplacement des denrées alimentaires des régions excédentaires vers les régions déficitaires. Certains considèrent toutefois le commerce comme une menace pour la sécurité alimentaire car il comporte des risques, tant pour les petits producteurs que pour les consommateurs.

Cette discussion en ligne a pour but d'ouvrir un échange d'idées, de bonnes pratiques et de leçons apprises sur les enjeux et les perspectives de la mise en œuvre de la ZLECAf dans le secteur agricole et les incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Nous vous invitons à prendre en considération les questions suivantes:

1. Certains pays africains craignent que la ZLECAf ne porte préjudice aux agriculteurs et aux industries locales. Comment la ZLECAf va-t-elle influer sur la sécurité alimentaire et le développement agricole? Comment minimiser les éventuels impacts négatifs? Pouvez-vous en donner quelques exemples concrets?
2. Le commerce transfrontalier informel joue un rôle crucial en contribuant à la sécurité alimentaire, mais pose également des défis majeurs pour les commerçants et les entreprises locales. Comment les politiques commerciales appliquées dans le contexte de la ZLEACf devront-elles aborder ce commerce transfrontalier informel? Quels sont les éléments qui font obstacle à la formalisation inclusive du commerce agricole en Afrique?
3. Plus de 90 pour cent des acteurs sur les marchés africains sont des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Quels sont les enjeux spécifiques auxquels sont confrontés les opérateurs et les MPME dans le cadre du commerce agricole transfrontalier? Quelles sont les actions qui, selon vous, peuvent contribuer à relever ces défis? Existe-t-il des solutions informatiques numériques éprouvées permettant de répondre à certains de ces enjeux, et peuvent-elles être mises en œuvre à plus grande échelle?
4. Les SPS/OTC ont un rôle légitime à jouer pour garantir la sécurité alimentaire. Veuillez décrire à l'aide d'exemples comment ces mesures peuvent devenir des entraves aux échanges et partager les bonnes pratiques en illustrant la manière dont ces obstacles aux échanges peuvent être surmontés.
5. Dans le cadre de la ZLEACf, les pays africains se sont engagés à libéraliser la quasi-totalité des échanges commerciaux moyennant l'élimination des droits de douane sur 90 pour cent des marchandises. Les 10 pour cent restants sont répartis entre les produits sensibles (7 pour cent) et la liste d'exclusion (3 pour cent), à savoir les produits pour lesquels aucune réduction tarifaire ne serait proposée. La liste des produits sensibles et exclus n'est pas encore disponible. Si des denrées alimentaires essentielles figurent sur la liste des produits sensibles et exclus, quelles en seraient les conséquences pour la sécurité alimentaire?
6. La dépendance vis-à-vis des importations de denrées alimentaires rend les pays africains vulnérables aux fluctuations des échanges commerciaux internationaux causées par COVID19. Quelles sont les mesures politiques et réglementaires qui peuvent être prises au niveau régional et/ou continental pour maintenir les circuits commerciaux ouverts, tout en minimisant les impacts sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire? Quel est le rôle de la ZLEACf à cet égard?

Les résultats de la discussion contribueront à éclairer le travail de la FAO dans le soutien fourni aux pays africains et aux organismes régionaux pour la mise en œuvre de la ZLEACf dans le secteur agroalimentaire et pour améliorer le partage des connaissances, la coopération et l'échange d'informations sur le commerce agricole intra-africain dans le contexte de la ZLEACf.

Nous attendons avec impatience vos contributions et vous remercions de votre aide pour faire avancer l'agenda du commerce agricole dans le processus de la ZLEACf.

Jean Senahoun